

FICHE DE POSTE

Syndicat Mixte
des Mobilités
de l'Aire Grenobloise

N° DU POSTE : 14720**DATE CRÉATION :**

01/03/2023

QUOTITE : 100 %**INTITULE DE POSTE :** Chargé-e de mission « Ferroviaire et Intermodalité »**INTITULE DE FONCTION :** Chargé-e de mission**SMMAG****FILIERE : Technique****CAT. : A****CADRE D'EMPLOIS :** Ingénieur territorial**GF : A2 SMMAG****AFFECTATION :** Service Projets Observation et Prospective des déplacements**1- LE SERVICE D'AFFECTATION**

Créé en 2020, le SMMAG (Syndicat Mixte de mobilité de l'agglomération grenobloise) est composé de 3 EPCI (Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté de communes « Le Grésivaudan » et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais), ainsi que du Département de l'Isère. Le SMMAG exerce les missions d'autorité organisatrice de la mobilité sur les territoires de la Métropole et du Grésivaudan, et porte les enjeux stratégiques de mobilités tous modes sur l'ensemble du territoire de l'aire grenobloise. Il est chargé de la conception et du développement de l'offre de mobilité dans ses différentes composantes, notamment en terme de planification, de projets, de services et de politique tarifaire associée.

- **Mission du service :** Au sein du SMMAG, le service Projets Observation Prospective (POP) assure la conduite des grands projets dont le SMMAG porte la maîtrise d'ouvrage (infrastructures de transports en commun en site propre, transport par câble, pôles d'échanges multimodaux, liaisons cyclables...), l'élaboration et le suivi des documents de planification (Plan de Mobilité, articulation urbanisme-transport-environnement), le suivi du développement de la desserte ferroviaire, ainsi que des missions d'observation et d'étude (enquêtes, observatoire des déplacements, bilans ex-ante...).
- **Composition du service :** 21 agents, parmi lesquels 18 agents de catégorie A, 2 agents de catégorie B, et 1 assistante de catégorie C partagée avec un autre service.
- **Nom / fonction du ou de la supérieur.e hiérarchique direct.e :** Julie BLAIS, Cheffe de service.

2- FINALITES DU POSTE

Le développement du SERM (Service Express Régional Métropolitain) de l'aire grenobloise constitue un projet stratégique et indispensable pour améliorer les conditions de mobilité dans l'aire grenobloise et accélérer le report modal. Le SMMAG et les EPCI qui en sont membres, et qui participent au financement des investissements sur le réseau ferroviaire, ne veulent pas se contenter d'attendre que les décisions soient prises à d'autres niveaux de gouvernance. La desserte ferroviaire est la colonne vertébrale de l'organisation des mobilités, au sein d'un plan d'actions global visant à développer l'intermodalité (aménagement de pôles d'échanges autour des gares), à assurer la complémentarité avec les transports collectifs routiers (cars express notamment), à développer les services vélos et les liaisons cyclables en rabattement vers les gares... Dans le contexte, le SMMAG et les EPCI qui en sont membres souhaitent renforcer leurs moyens internes via le recrutement d'un.e chargé.e de mission « ferroviaire et intermodalité » (mutualisation des moyens envisagée dans le cadre d'un service

commun entre le SMMAG, Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté de communes « Le Grésivaudan » et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais).

Le présent poste a en conséquence pour finalités :

- 1 : Contribuer à développer une stratégie ferroviaire propre au SMMAG et aux EPCI du bassin grenoblois.
- 2 : Assurer le suivi technique opérationnel des études et projets ferroviaires en cours.
- 3 : Assurer une veille dans le domaine du transport ferroviaire et participer à des réseaux d'échanges techniques nationaux.
- 4 : Piloter des études relatives au développement de l'intermodalité autour des gares et pôles d'échanges structurants.

3- ACTIVITES ET TACHES, INTITULE ET DESCRIPTION

Activité 1 : Contribuer à développer une stratégie ferroviaire

- Suivre et organiser la prestation de l'AMO stratégique (en cours de recrutement), qui accompagnera le groupement de commande réunissant le SMMAG, Grenoble-Alpes Métropole la Communauté de communes « Le Grésivaudan » la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et le Département de l'Isère, sur les sujets suivants :
 - Analyse de la pertinence du projet de Service Express Régional Métropolitain dans son ensemble et du niveau de service prévu par branches et par phase,
 - Analyse des différents enjeux qui doivent concourir à sa réussite : politiques de mise en concurrence, de péages, de tarification et de distribution, stratégie de renouvellement du matériel roulant, stratégie pour l'attractivité des gares, etc...
- Organiser le partage et la validation des propositions stratégiques qui auront été travaillées avec l'AMO auprès des référents techniques des EPCI partenaires (Grenoble-Alpes Métropole, Voironnais, Grésivaudan) et du Département de l'Isère, notamment via l'animation d'une équipe projet, ainsi qu'auprès des élus, notamment via l'élaboration de notes de synthèses et de supports de présentation ;
- Défendre la stratégie validée par le SMMAG et les EPCI qui en sont membres auprès des maîtres d'ouvrage (Etat, SNCF) et de l'autorité organisatrice (Région), notamment lors des comités techniques et de pilotage ;
- Selon les propositions stratégiques qui auront été validées, mettre en place des actions de lobbying visant à défendre cette stratégie à l'ensemble des échelles, du national au local ; rédiger des notes visant à communiquer sur la stratégie défendue par le territoire ;
- Contribuer à la diffusion de la stratégie ferroviaire au sein des services du SMMAG et auprès des acteurs du territoire (EPCI, communes...),
- Veiller à la bonne prise en compte de cette stratégie dans les documents de planification et d'urbanisme, via des notes et/ou projets d'avis : Plan de Mobilité, PLUi, SCoT, SRADDET, etc. ;
- Suivre l'établissement puis la mise en œuvre du volet mobilités ferroviaires du contrat de plan Etat-Région ;
- Assurer un suivi de mise en œuvre de la loi SERM promulguée en décembre 2023, contribuer à l'analyse des propositions qui pourraient être étudiées avec la Société des Grands Projets, contribuer à la préparation des éléments à promouvoir en vue des conférences régionales et nationales de financement des SERM ;
- Veiller au bon déroulement de la concertation nécessaire entre l'Etat, la Région, le SMMAG, ses EPCI membres et le Département de l'Isère, pour l'élaboration d'une proposition conjointe relative au SERM de l'aire grenobloise et aux modalités de financement du service (investissement en infrastructures et matériel et exploitation), dans l'objectif d'obtenir le « statut » de SERM.

Activité 2 : Assurer le suivi technique opérationnel des études et projets ferroviaires

- Piloter la prestation de l'AMO technique, qui accompagner le groupement de commande réunissant le SMMAG, Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté de Communes du Grésivaudan, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et le Département dans le suivi des études et réalisations actuellement menées par SNCF Réseau et SNCF Gares et connexions, pour toutes les opérations concourant au développement de la desserte ferroviaire (Service Express Régional Métropolitain, amélioration des temps de parcours vers Lyon et Paris, modernisation de la ligne des Alpes) ;
- Avec l'appui de l'AMO technique, proposer des avis pour une position commune au SMMAG, et à ses EPCI membres, à chacune des étapes d'avancement des études techniques, et vérifier que les choix techniques détaillés spécifiques à chaque opération sont pertinents et compatibles avec les ambitions de niveau de service et la stratégie ferroviaire défendue par le territoire ;
- Assurer une transversalité avec les équipes des EPCI et communes concernés, en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, de la voirie..., lorsque leurs domaines d'intervention sont impactés par les projets ferroviaires (ex. réserves foncières nécessaires, sécurisation des passages à niveau par les gestionnaires de voirie, prise en compte dans les documents d'urbanisme...);
- Représenter le SMMAG et ses EPCI membres au sein des comités techniques ;
- Préparer les arbitrages, rédiger des notes préparatoires aux comités de pilotage ;
- Etudier et élaborer des propositions de co-financements, dans le cadre budgétaire fixé par le SMMAG et ses EPCI membres, rédiger les délibérations sur les conventions partenariales de cofinancement des études et projets ;
- Mettre en place un tableau de bord des appels de fond et des dépenses, préparer les budgets et actualiser la programmation pluriannuelle des investissements ;
- Assurer un suivi des projets ferroviaires situés hors du territoire mais en interface avec le bassin grenoblois (aménagement du nœud ferroviaire lyonnais long terme, accès français au Lyon Turin, étoile ferroviaire de Chambéry...).

Activité 3 : Assurer une veille dans le domaine du transport ferroviaire et participer à des réseaux d'échanges techniques nationaux

- Suivre l'évolution de la législation nationale et de la réglementation européenne dans le domaine du transport ferroviaire et de son financement ;
- Suivre et analyser les travaux du Conseil d'Orientation des Infrastructures ;
- Assurer une veille sur les projets de SERM menés dans d'autres bassins de mobilité, et organiser des échanges en tant que de besoin avec les chargés-ées de mission ferroviaires exerçant dans d'autres collectivités ;
- Participer aux réunions techniques du réseau des agglomérations et grandes villes régionales lorsqu'elles sont dédiées aux sujets ferroviaires.

Activité 4 : Piloter des études relatives au développement de l'intermodalité autour des gares et pôles d'échanges structurants

- Piloter des études amont visant à développer l'intermodalité sur le territoire du SMMAG : analyser la faisabilité et la pertinence de l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux, en s'appuyant, en fonction des besoins, sur une assistance technique de l'AURG ou sur des bureaux d'études à recruter ;
- Suivre l'étude de vulnérabilité des scénarios d'augmentation de la desserte ferroviaire dans le secteur soumis aux risques technologiques de la plateforme de Jarrie dans le sud de la l'agglomération, en lien avec la mission Risques de la Métropole ;
- Produire des documents de synthèse pour l'aide à la décision, comprenant notamment des estimations de potentiel, des estimations financières (investissement et exploitation), des indicateurs socio-économiques, des comparaisons avec d'autres réseaux en France, la définition d'un programme fonctionnel et des objectifs de niveaux de service... ;

4- COMPETENCES ET TECHNICITES EXIGEEES PAR LE POSTE

Compétences	Niveaux de maîtrise (à atteindre suite à la prise de poste)			
	1	2	3	4
CONNAISSANCES				
Connaissances du fonctionnement des collectivités locales et de leur environnement		X		
Compétences dans le domaine ferroviaire (infrastructures, exploitation, matériel...)			X	
Connaissance dans le domaine de la planification des mobilités tous modes (en particulier transports en commun urbains et intermodalité)			X	
Connaissances des processus de contractualisation (contrat de plan)		X		
Connaissances des documents de planification des mobilités et d'aménagement du territoire		X		
SAVOIR FAIRE				
Gestion d'un budget			X	
Management d'équipe projet et capacité d'organisation			X	
Capacité à mobiliser et animer les relations internes et externes			X	
Savoir-faire en matière de concertation		X		
Capacités rédactionnelles et d'expression à l'oral			X	
SAVOIR ETRE				
Qualités relationnelles				X
Esprit critique et de synthèse			X	
Sens de la négociation			X	
Capacité à travailler collectivement et en transversalité			X	
Autonomie et force de proposition				X
Partage de l'information et capacité de reporting				X
Disponibilité			X	

Légende : 1 : Elémentaire 2 : Pratique 3 : Maîtrise 4 : expertise

5- RELATIONS FONCTIONNELLES

Internes :

- Relations avec les agents des services du SMMAG
- Relations avec les élus du SMMAG

Externes :

- Relations avec agents des services de Grenoble-Alpes Métropole, de la CCLG, de la CAPV, du Département de l'Isère, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Relations avec les services de l'Etat, de SNCF Réseau et de SNCF Gares et Connexion
- Relations avec les élus de EPCI membres du SMMAG, du Département, et des communes
- Relations avec les prestataires du SMMAG (bureaux d'études en AMO)
- Relations avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise
- Relations avec des associations d'usagers des transports en commun

6- CONDITIONS D'EXERCICE / MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

Lieu de travail : rue Hébert à Grenoble

Temps et horaires de travail : règlement du SMMAG

Rémunération : selon le cadre d'emploi + régime indemnitaire de la collectivité

Plan de Déplacement d'Administration

Equipements : PC portable, Téléphone mobile

Logiciels métier :

1. Outil de gestion de temps de travail (Incovar)
2. Outil de gestion des délibérations (OXYAD)

7- PROFIL REQUIS

Statut : cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Formation / Diplôme et qualifications nécessaires : BAC +5, diplôme d'ingénieur ou master en déplacements / transports.

Expérience souhaitée : Expérience souhaitée dans le domaine ferroviaire ou a minima des transports collectifs (1 an minimum) et dans pilotage de projets partenariaux.

8- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

CANDIDATURE A DEPOSER A L'ADRESSE SUIVANTE SUR INTERNET :

https://recrutement.grenoblealpesmetropole.fr/?page=advertisement_display&id=2378